



source d'énergies

N° 22/CA/04/08

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Service des Campings Municipaux

Séance du 08 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit Avril, à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Président.

Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, Mme Brigitte LANET, M. FERNANDEZ, M. MERIEAU,

Collège de socioprofessionnels : M. LARY, Mme DUMAS,

Absent(es) : M. CALAS, M. DORLEANS

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Monsieur Angel FERNANDEZ

Objet n° 2 : Vote du Compte Administratif 2021 du Budget « EPIC-Service des Campings »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-21 relatif à la désignation d'un président autre que l'ordonnateur pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu les articles L 2121-12 et L 2313-1 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2021 du budget « Service des Campings » dressé par le Comptable,

Vu l'Arrêté de décembre 2021 relatif à l'Instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux établissements publics industriels et commerciaux à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la note de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération,

Rappel du contexte 2021 :

Suite à l'épidémie de COVID 19 et aux annonces successives du Gouvernement pour contenir la pandémie, l'EPIC est dans une situation budgétaire très fragilisée depuis la crise sanitaire qui a débuté en mars 2020.

C'est pourquoi, il a été décidé de gérer le camping Chemin des Bains sur une partie de la saison en aire de camping-cars autonome (Aire des Bains) afin de réduire les charges de fonctionnement principalement, mais aussi permettre une mise en phase avec l'évolution de l'hôtellerie de plein air (changement des comportements : des séjours touristiques plus courts, des réservations très tardives et autonomes, plus de camping-cars, moins de caravanes etc.) et de limiter la faiblesse de nos structures qui n'offraient déjà pas d'hébergements légers de loisirs (mobil homes ou chalets).

Cette aire de stationnement et de service automatisée dénommée « Aire des Bains » dispose de 126 emplacements et est ouverte 7 jours sur 7 depuis le 24 mai 2021.

Afin de permettre l'accueil des curistes, à la fermeture obligatoire du camping Pech d'Ay à la date du xx octobre, l'aire est à cette date de nouveau utilisée en camping.

Le coût de ce projet s'est limité à l'achat et à la gestion de bornes (paiement et vidange) et de barrières autogérées ; le reste étant pris en charge par le fonctionnement actuel.

Cette transformation a entraîné une diminution des charges notamment de fonctionnement : EDF/ Eau/ Pas de prestataire de service pour le nettoyage des sanitaires car fermeture des sanitaires.

Cette réorganisation a nécessité une réorganisation avec la suppression d'un poste d'employé administratif. Le fonctionnement, éprouvé, ne nécessite pas la présence d'un agent d'accueil pour sa gestion au quotidien.

D'autre part, le 30 juin 2021, le conseil municipal par délibération, a décidé le transfert de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme » à Sète Agglopol Méditerranée, avec la précision que ce transfert de compétences ne concerne pas la gestion des animations spécifiques à la commune de Balaruc-les-Bains, ni la gestion des campings municipaux, dont la compétence reste à l'échelle communale.

C'est pourquoi, les statuts de l'EPIC ont été modifiés pour que la commune puisse poursuivre la gestion des campings municipaux en EPIC à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Comité de Direction réuni sous la présidence de Mme Brigitte LANET, vice-présidente, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Gérard CANOVAS, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice concerné, décide :

1. D'approuver la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget « EPIC-Service des Campings », lequel peut se résumer ainsi :

Les recettes d'Investissement :

| INVESTISSEMENT | CA 2020 | BP 2021+ DM | CA 2021 | Ecart (hors excédent) |
|--|------------|-------------|------------|-----------------------|
| Recettes | 103 994.42 | 188 014.37 | 101 924.17 | 165.83 |
| <i>Chapitres</i> | | | | |
| 10 Dotations, Fonds Divers et Réserves | | | | |
| 040 Opérations d'ordre de transfert | 103 994.42 | 102 090.00 | 101 924.17 | 165.83 |
| 001 Excédent antérieur reporté | | 85 924.37 | | |

Il s'agit pour les recettes d'investissement :

- De la dotation aux amortissements au chapitre 040 (101 924.17€)

Les Dépenses d'Investissement :

| INVESTISSEMENT | CA 2020 | BP 2021+ DM | CA 2021 | Ecart (hors excédent) |
|---------------------------------|-----------|-------------|-----------|-----------------------|
| Dépenses | 54 296.55 | 188 014.37 | 80 850.49 | 107 163.88 |
| <i>Chapitres</i> | | | | |
| 20 Immobilisations | 8 140.21 | 15 000.00 | 12 708.00 | 2 292.00 |
| 21 Immobilisations corporelles | 5 591.20 | 124 514.37 | 26 132.46 | 98 381.91 |
| 16 Emprunts et dettes assimilés | 40 565.14 | 48 500 | 42 010.03 | 6 489.97 |

Chapitre 16 : Il s'agit du remboursement du capital des emprunts en cours.

Total des emprunts contractés : 625 000€

Capital restant dû au 31/12/2021 : 204 539.05€

Chapitre 20 :

- Logiciels Borne de paiement et Totems d'entrée et de sortie (Aire des Bains) : 12 708€HT

Chapitre 21 :

- Barrières automatisées Aire des Bains : 7 265€HT
- Bornes de Vidange Aire des Bains : 10 705€HT
- WIFI Aire des Bains : 2 444€HT
- Ordinateur Pech d'Ay : 479€ HT
- Panneaux signalétiques 3 660€HT
- Résistance cumulus PECH : 1 190€HT
- Karcher pour nettoyage sanitaires : 400€HT

Les recettes de fonctionnement :

| | CA 2020 | BP 2021+ DM+ BS | CA 2021 | Ecart (hors excédent) |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|
| Recettes | 452 919.88 | 720 647.29 | 765 298.21 | -44 650.92 |
| <i>Chapitres</i> | | | | |
| 013 Atténuation de charges (risque personnel) | 28 024.94 | 9 090.00 | 7 673.36 | 1 416.64 |
| 70 Vente de produits fabriqués, prestations de service | 395 571.71 | 707 627.29 | 562 361.10 | 145 266.19 |
| 75 Autres produits de gestion courante | 21 693.50 | 30.00 | 187 106.03 | -187 076.03 |
| 77 Produits exceptionnels | 7629.73 | 3 900.00 | 8 157.72 | -4 257.72 |

Chapitre 013 : Il s'agit principalement du remboursement des indemnités d'allocation de l'activité partielle par la DIRECCTE.

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2021 : activité partielle

Du 1^{er} avril au 30 septembre 2021 : mise en place du dispositif d'activité réduite pour le maintien en emploi ou APLD.

Chapitre 70 : Ce chapitre retrace principalement les recettes des arrhes et séjours du camping PECH D'AY et des recettes de l'Aire de Camping-cars. (541 031.12€ HT)

Pech D'Ay :

Arrhes : 20 674.98€ HT : Baisse notable compte tenu de l'utilisation par notre clientèle des avoirs émis en 2020.

Séjours : 345 784.90€ HT Ouverture du camping PECH D'AY du 20 mai (crise sanitaire) au 16 octobre 2021 (Arrêté Préfectoral risque de submersion marine).

Aire des Bains : ouverture le 24 mai 2021

Recettes : 195 246.22€HT (avec une fermeture de 10 jours pour l'organisation du marché de Noël)

Chapitre 75 : Dotation de l'Etat visant à compenser les pertes de recettes subies lors de la crise sanitaire (187 105€) + Prélèvement à la source.

Chapitre 77 : Remboursement EDF/ Assurances (intempéries) et autres

Les dépenses de fonctionnement :

| FONCTIONNEMENT | CA 2020 | BP 2021+ DM | CA 2021 | Charges Rattachées | Ecart (hors déficit) |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|-------------------------|
| Dépenses | 627 645.52 | 720 647.29 | 607 153.36 | 4 042.38 | 94 424.26 |
| <i>Chapitres</i> | | | | | |
| 011 Charges à caractère général | 307 732.68 | 377 230.00 | 326 904.91 | 0 | 50 325.09 |
| 012 Charges de personnel et frais... | 206 574.82 | 209 900.00 | 174 483.82 | 0 | 35 416.18 |
| 65 Autres charges de gestion courante | 1.25 | 100.00 | 1.48 | 0 | 98.52 |
| 66 Charges financières | 9 342.35 | 16 100.00 | 3 838.98 | 4 042.38 | 8 218.64 |
| 67 Charges Exceptionnelles | 0 | 200.00 | | | 200.00 |
| 69 Impôts sur les bénéfices et assimilés | | | | | |
| 042 Opérations d'ordre de transfert | 103 994.42 | 102 090.00 | 101 924.17 | | 165.83 |
| 002 Déficit reporté | | 15 027.29 | | | |

Chapitre 011 :

Ce chapitre « Charges à caractère général » représente environ 60% des dépenses de fonctionnement.

Modalités de calcul de la redevance des 2 campings municipaux versée à la Ville

Cette redevance est constituée d'une part fixe assise sur la valeur locative fiscale annuelle déterminée par la base d'imposition de la taxe foncière des campings Chemin des Bains et Pech d'Ay et est indexée sur le taux de l'inflation de l'exercice concerné.

Cette redevance est également assortie d'une part variable correspondant à 33.5 % des recettes des campings de l'année en cours.

La redevance est versée en décembre de l'année N, sur la base des recettes constatées au 30/11 de l'année N.

Une régularisation est effectuée en année N+1 sur la base des recettes constatées au compte administratif de l'année N.

2020 : 149 032.98€

2021 : 204 817.47€

Chapitre 012 :

Les charges de personnel représentent environ 30% des dépenses de fonctionnement qui se décomposent comme suit :

Refacturation agents mis à disposition : 102 543.30€

Personnels de droit privés avec un licenciement économique prononcé le 1^{er} mai

2021 : 71 940.52€

Chapitre 66 : Ce sont les intérêts des emprunts. (Intérêts réglés à échéance + ICNE)

Chapitre 69 : Aucun impôt sur les sociétés cette année du fait de la sectorisation (lucratif et non lucratif) et du déficit d'exploitation constaté en 2020 à hauteur de 15 027.29€ HT.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre.

Tableau de synthèse tenant compte des résultats de l'exercice 2020 reportés :

| COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE SERVICE DES CAMPINGS | | | | | | |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | TOTAL DES SECTIONS | |
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés exercice 2020 | | 85 924.37 | 15 027.29 | | 15 027.29 | 85 924.37 |
| Opérations de L'exercice 2021 | 80 850.49 | 101 924.17 | 611 195.74 | 765 298.21 | 692 046.23 | 867 222.38 |
| Résultat ex.2021 | | 21 073.68 | | 154 102.47 | | 175 176.15 |
| TOTAUX | 80 850.49 | 187 848.54 | 626 223.03 | 765 298.21 | 707 073.52 | 953 146.75 |
| Résultat clôture exercice 2021 | | 106 998.05 | | 139 075.18 | | 246 073.23 |
| Résultat cumulé | | 106 998.05 | | 139 075.18 | | 246 073.23 |

2. De constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux fonds de roulement, au bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. De voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. Par ailleurs, le Compte administratif sera mis à disposition du public dans les 15 jours qui suivent la transmission en Préfecture.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil d'Administration de délibérer.

Monsieur le Président quitte la séance et ne participe pas au vote.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré vote à :

UNANIMITE

- Approuve l'exposé de sa Vice-Présidente,
- Prend acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du budget « EPIC-Service des Campings », comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux fonds de roulement, au bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Approuve le compte administratif 2021 du budget du Budget « EPIC-Service des Campings ».
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Dit que le Compte administratif sera mis à disposition du public dans les 15 jours qui suivent la transmission en Préfecture.
- Dit que copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

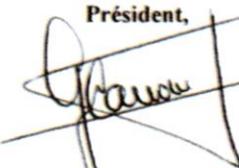
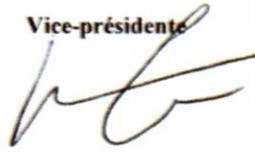
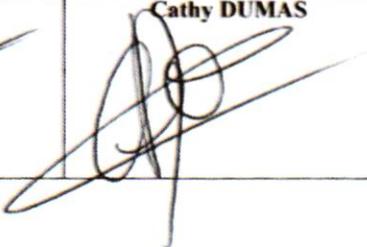
Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 16 Avril 2022
Le Président, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le 15 Avril 2022
Le Président, Gérard CANOVAS



| | | | |
|--|---|--|---|
| Gérard CANOVAS Président,  | Brigitte LANET Vice-présidente  | Angel FERNANDEZ  | Didier CALAS |
| Eddy DORLEANS | Claude MERIEAU  | Pierre LARY  | Cathy DUMAS  |